

Pourquoi se syndiquer ?

■ Pour être défendu

Les syndicats défendent les intérêts matériels et moraux, tant individuels que collectifs.

Les faits démontrent chaque jour que plus aucune catégorie de salariés n'est à l'abri d'un grave revers dans sa carrière. Les syndicats défendent plus particulièrement leurs adhérents lorsqu'ils rencontrent de telles difficultés.

■ Pour s'affirmer

Dans une société où le patronat cherche à réduire les acquis sociaux, les salariés doivent prendre conscience que seules les catégories socio-professionnelles dont la représentation syndicale est forte et reconnue peuvent prétendre se faire entendre.

■ Pour influencer

Le patronat a compris que pour être fort il fallait s'unir et il a créé des syndicats d'employeurs. Parce qu'il a beaucoup d'adhérents, le MEDEF influence au niveau national. Les syndicats de salariés, s'ils ont de nombreux adhérents, peuvent contrebalancer cette influence.

Plus vous serez solidaires et syndiqués CFE-CGC plus vous compterez.



Pourquoi se syndiquer à la CFE-CGC ?

Dans le paysage syndical français, **la CFE-CGC est la seule organisation à défendre en priorité le personnel d'encadrement**, c'est-à-dire les Employés, Techniciens, Agents de Maîtrise, Ingénieurs et Cadres.

L'encadrement est un concept fédérateur plus qu'un statut : «tous ceux dont les fonctions comportent responsabilité, initiative et/ou commandement, qui engagent par leurs décisions plus que leur propre travail, font partie de l'encadrement».

La **CFE-CGC** est indépendante des formations à tendance politique, confessionnelle ou corporatiste. Elle a pour objectif la défense des intérêts matériels ou moraux du personnel d'encadrement. Au-delà, elle est solidaire et au service de l'intérêt général.

Par sa présence dans toutes les instances représentatives du personnel, la CFE-CGC assure la prise en compte de vos attentes, l'exigence de bonnes conditions de travail et la défense de vos intérêts catégoriels, tant au niveau des rémunérations que des prestations du Comité d'Entreprise.

Dans nos entreprises, les salariés sont de plus en plus compétents et qualifiés.

Ils forment le rouage indispensable au bon fonctionnement de notre société.



Le + syndical

La **CFE-CGC** regroupe des salariés responsables, qui mettent leurs compétences au service des autres et de la société.

■ Un syndicat à votre service

Vous pensez à votre avenir, celui de vos enfants, votre retraite... Vous avez un litige avec votre employeur...

La **CFE-CGC** peut vous aider à résoudre vos problèmes. Pour ce faire, elle met à votre disposition un réseau de militants pour :

- vous **accueillir** et vous **informer**
- vous **écouter** et vous **guider** dans vos démarches
- vous **conseiller** et vous **assister** dans vos différends professionnels
- vous **défendre** et vous **représenter** dans les organismes publics, sociaux ou professionnels (formation, enseignement, logement, sécurité sociale, retraite...)

Pour la **Confédération Française de l'Encadrement CGC**, l'engagement syndical n'a pas pour ambition de changer radicalement la société mais plutôt de la faire évoluer avec réalisme, équité et efficacité.

Nos positions

■ La CFE-CGC c'est :

✓ Au niveau national

- la défense des acquis sociaux,
- des propositions claires et responsables pour résister aux délocalisations,
- une attitude responsable dans le cadre de la réforme des retraites et des impôts,
- des propositions innovantes sur les problèmes du monde du travail : le stress, la santé au travail, l'équilibre vie familiale-vie professionnelle, l'égalité homme-femme.

✓ Au niveau de l'entreprise

- des militants présents sur le terrain,
- des entrevues périodiques avec la Direction,
- la défense et les revendications dans les instances représentatives du personnel,
- l'application du code du travail, des conventions collectives, des accords d'entreprise, des statuts du personnel.

Pour la **CFE-CGC**, progrès social et réussite de l'entreprise sont indissociables.

■ Le saviez-vous ?

Ces organismes ont vu le jour grâce aux propositions et à l'action de la **CFE-CGC** :

- le régime de retraite des cadres (AGIRC, 1947)
- le régime de retraite des non-cadres (ARRCO, 1961)
- l'association pour l'emploi des cadres (APEC, 1966)
- l'indemnisation du chômage (ASSEDIC, 1958).

Rejoignez la CFE-CGC !

- ✓ Vous avez un emploi et souhaitez améliorer vos conditions de vie et de travail
- ✓ Vous êtes en recherche d'emploi ou inquiet de le perdre
- ✓ Vous pensez que l'encadrement a le droit et le devoir de faire entendre sa voix dans l'entreprise et la cité.

Venez confier vos interrogations et partager vos idées.

Votre syndicat **CFE-CGC** est là pour vous accueillir, vous informer.

Il peut relayer, soutenir et renforcer les actions conduites dans votre entreprise.



Le + syndical

Pourquoi se syndiquer à la CFE-CGC



Le + syndical

Votre contact

federation@metallurgie-cfecgc.com

www.metallurgie-cfecgc.com

Tél. 01 44 53 32 00

33 avenue de la République

75011 PARIS